ANNEXE CONTRAT D'EQUIPEMENT N°1 ORGUEIL Modalités de calcul de la subvention contractualisée :

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
REHABILITATION ET CREATION DE BATIMENTS COMMUNAUX				
1 – réhabilitation et mise en accessibilité de la mairie	796 447,00€	219 840 €	30 %	65 952 €*
BCTR/00002847				
2 – réfection de l'église	30 368,68 €	30 368 €	30 %	9 110 €
BCTR/00005117				
3 – réhabilitation et mise en accessibilité de la mairie (travaux complémentaires)	302 551,00 €	302 551 €	30 %	90 765 €**
BCTR/00006730				
ACTIONS PUBLIQUES DE MISE EN VALEUR DES BOURGS				
4 – requalification des espaces publics du centre historique	1 660 713,95 €	700 000 €	25 %	175 000 €
OPAA/00003475				
AMENAGEMENTS DE VILLAGES				
5 – création d'un réseau pluvial		178 783 €	30 %	53 634 €
VIAM/00005119				
6 – création d'un parvis à la mairie		168 850 €	30 %	50 655 €
VIAM/00005120		÷		
7 – travaux paysagers dans le village		164 571 €	30 %	49 371 €
VIAM/00005121				
8 – aménagement d'une aire sportive et de jeux aux abords de l'école	18 190,33 €	18 190 €	30 %	5 457 €
VIAM/00005118			:	
ì la ferme Jolibert	149 638,61 €	149 638 €	30 %	44 891 €**
VIAM/00007324		,		
			'	

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
FONDS D'INTERVENTION ECONOMIQUE		·		
10 – réhabilitation et reconstruction de la ferme Jolibert (dernier commerce)	772 308,39 €	150 000 €	35 %	52 500 €**
FIEC/00006729	·	•		
SUBVENTION GLOBALISÉE	597 335 €			

^{*}plafonnée en fonction des cofinancements obtenus **avenant n°1 de 2023 opérations : 3, 9 et 10

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	3 730 217,96 €
Dépense subventionnable H.T.	2 082 791 €
Subvention globalisée	597 335 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	16,01 %

Le Président,

Michel WEILL